

FORMATION

Construire un dispositif de signalement des actes de violences, violences sexistes et sexuelles, harcèlement et discrimination

Format d'intervention



Présentiel

Mode d'intervention



Votre secteur d'activité


S Santé **M** Médico-Social

T Territorial

Vous êtes

Directeur(trice) des Ressources Humaines, Directeur(trice) général(e) des services, Directeur(trice) de service, de pôle, des affaires médicales ou Conseiller prévention

Date et lieu

 Pour l'inter : information disponible sur notre site internet

• 2 jours : 9h00 – 17h00

Réservé à nos clients assurance

Référence OV107

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Positionner** les participants au cœur de la prévention des VSS, du harcèlement et des discriminations
- **Partager** un langage commun concernant les violences concernées
- **Construire** la procédure et les outils nécessaires
- **Permettre** l'autonomie de l'établissement dans le suivi des signalements effectués

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

INTERVENANT

Cette formation est animée par un(e) consultant(e) spécialisé(e) en management des ressources humaines.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques et de techniques d'animation favorisant l'appropriation des outils et les retours d'expériences. Benchmark de procédures et d'outils opérationnels.

PROGRAMME

1- Rappeler le cadre réglementaire et partager les définitions

- Le cadre réglementaire
- Définitions des violences, violences sexuelles et sexistes
- Définition du harcèlement moral
- Construire la notion de discrimination en milieu professionnel

2 – Construire la procédure de signalement et les outils de suivi

- Identifier les acteurs à mobiliser et définir leurs rôles respectifs
- Définir le périmètre du dispositif & les critères de recevabilité des signalements
- Construire ou ajuster les outils de suivi : formulaire de signalement, grille d'entretien, courriers, ...

3 – Construire la procédure de traitement des signalements

- Définir les modalités de traitement des signalements
- Cadrer les modalités de déclenchement d'une enquête administrative ou d'une expertise

4 – Construire la procédure de prise en charge de la (des) victime(s), du (des) témoin(s) et de la (des) personne(s) incriminée(s)

- Clarifier les règles de prise en charge individuelle
- Recenser les mesures administratives et disciplinaires mobilisables
- Définir les principes d'accompagnement dans le cadre de dépôts de plainte
- Poser les principes en matière de « reporting » et de bilan sur le dispositif
- Construire le parcours de formation des parties prenantes

5- Concevoir un plan de communication à destination du personnel

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation



formation.rrh@relyens.eu



+33 (0)2 48 48 15 15

Relyens SPS

CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE
www.relyens.eu

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance -
335 171 096 RCS Bourges
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY -
N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le
n° 24180125318 auprès du Préfet de région